

TRANSPORTS : À LA DEMANDE DE LA MAIRIE ET EN COMPLÉMENT DE LA LIGNE 2, UN PROJET DE NAVETTE DESSERVANT LES QUARTIERS ET LA ZONE D'ACTIVITÉ : UNE « BONNE NOUVELLE » !

Oui, vraiment, je pense que c'est une bonne nouvelle ! Car, comme bien des Germinois, notre mairie avait fait le constat suivant : si la nouvelle « ligne 2 » Saint-Germain – Nation était appréciée par sa fréquence, sa rapidité par celles et ceux qui, chaque jour, doivent « aller travailler en bus », par exemple, ce n'était pas le cas de ceux qui demeurent à Saint-Germain, « loin de la route de la Charité ou de l'avenue du Général de Gaulle ».

Dans un premier temps, Agglobus a mis en place un « Vitabus », bus à la demande, comme elle l'avait fait pour Saint-Doulchard.

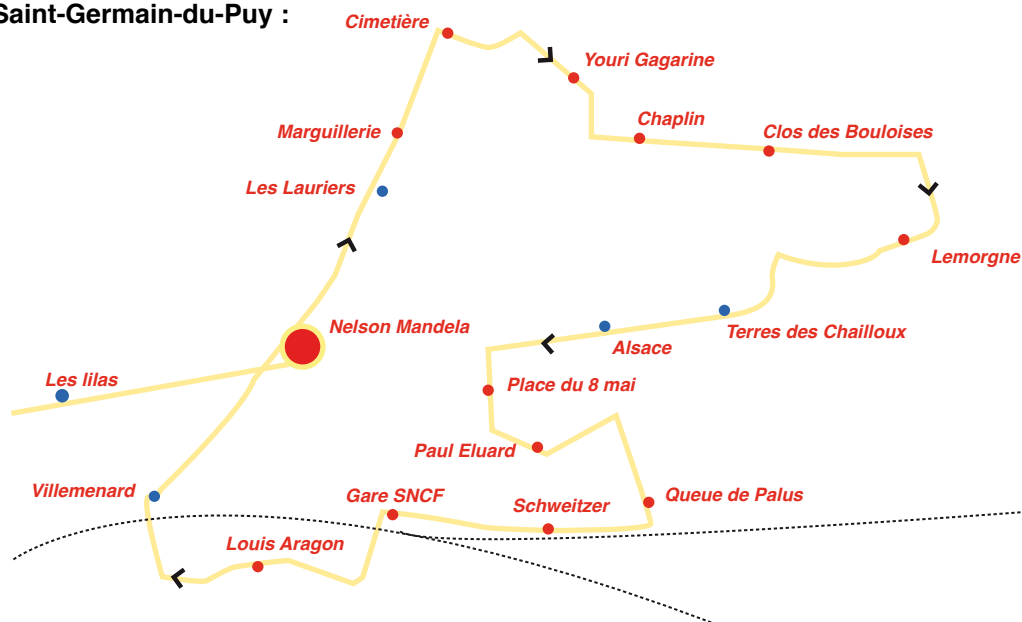
Cela n'a pas vraiment marché chez nous, et depuis des mois, notre mairie demandait à Agglobus de revoir la desserte des quartiers du bourg, avec, si possible, une navette jusque dans la zone commerciale de notre commune.

Et je tiens à remercier Agglobus de nous fournir cette nouvelle proposition, ainsi que Roland Boual, conseiller municipal, car après de nombreuses réunions, vous allez découvrir ci-dessous la proposition que nous fait Agglobus : elle devrait être mise en place dans un délai de 6 mois, en 2017.

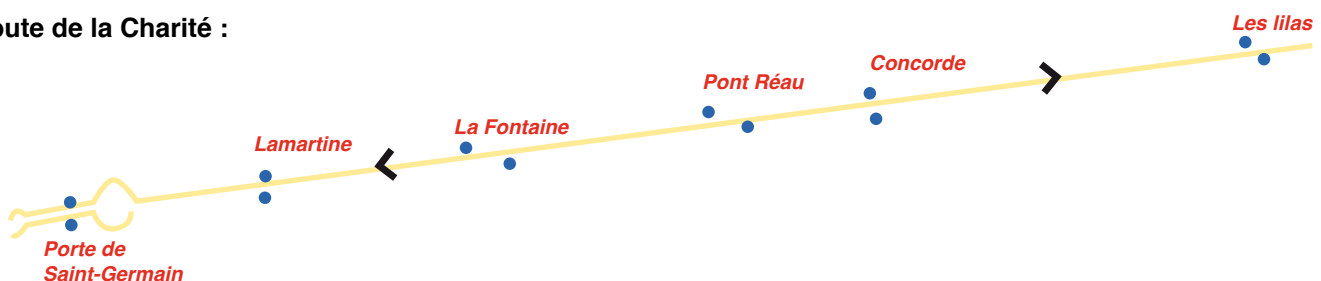
Découvrez ! Et nous en reparlerons bien évidemment.
Pour le conseil municipal, votre maire, Maxime Camuzat

LE FUTUR TRACÉ DE LA NAVETTE QUI VA REMPLACER LE VITABUS (POINTS ROUGES) :

Le bourg de Saint-Germain-du-Puy :



Route de la Charité :



La ligne effectuerait une boucle au départ de l'espace Nelson Mandela, desservant d'abord le nord de la commune, puis, basculant au niveau de la Place du 8 mai sur les quartiers sud pour déboucher à nouveau à Nelson Mandela, d'où, une course sur deux permettrait de rejoindre, sans correspondance, la porte de Saint Germain-du-Puy.

Fréquence : 6 rotations par jour.

Amplitude : de 9h (premier départ de Mandela) à 12h32 (dernière arrivée Mandela).

Jours de fonctionnement : du lundi au vendredi, hors jours fériés, en périodes scolaires uniquement.